

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES
UTD BASSE NAVARRE ET SOULE

ARRETE

**Portant réglementation de la circulation sur la RD 10
Territoire de la Commune de LA BASTIDE CLAIRENCE**

2024/DGAPID/BNS/045

Le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la Loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu l'arrêté n° 05-2023 DGAPID du 27 septembre 2023, portant délégation de signature de M. le Président du Conseil départemental à Mme la Directrice des Routes et Infrastructures et à MM. les chefs d'UTD,

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2021-10-28-00005 du 29 octobre 2021 portant délégation de signature de M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques à M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques

Vu l'avis de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Vu la demande formulée le 26 mars 2024 par la société SANTUARIO FIMS SL – Duque de Rivas 5 – 02018 MADRID – CIF B56262413

Considérant que pour assurer un bon déroulement de tournage de film, vu la configuration de la Route Départementale, afin d'assurer une sécurité optimale des usagers et des travailleurs sur le site, il convient de réglementer la circulation,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint du Patrimoine et des Infrastructures Départementales, Unité Technique Départementale BASSE-NAVARRE ET SOULE,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le 22 avril 2024, de 06h00 à 22h00, la circulation de tous les véhicules pourra être réglementée sur la RD 10 entre les PR 13+600 et PR 14+700, **HORS AGGLOMERATION**, territoire de la Commune de LA BASTIDE CLAIRENCE,

La circulation sera régulée par alternat, soit par feux tricolores, soit manuellement par piquets K10, précédés d'une signalisation d'approche en application des recommandations du guide technique SETRA « *Signalisation Temporaire – Les alternats volume 4* ».

Durant l'alternat, la vitesse sera limitée à 50 km/h. Le dépassement et le stationnement seront interdits sur la section précitée.

ARTICLE 2 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes.

La fourniture, la pose, la maintenance et la dépose de cette signalisation sont sous la responsabilité de la société SANTUARIO FIMS SL – Duque de Rivas 5 – 02018 MADRID – CIF B56262413.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

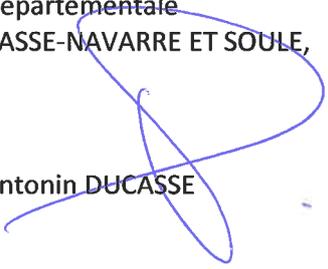
- M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Unité Sécurité Routière Défense Gestion de Crise,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Maire de LA BASTIDE CLAIRENCE,
- M. le Président du Conseil départemental, Direction Générale Adjointe du Patrimoine et des Infrastructures Départementales, Service Gestion du Patrimoine Infrastructures,
- Madame et Monsieur les Conseillers départementaux du Canton des PAYS DE BIDACHE AMIKUZE ET OZTIBARRE
- M. le représentant de la société SANTUARIO FIMS SL,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté *qui sera publié sur le site <https://publication-actes.le64.fr>* »

SAINT-PALAIS, le 27 mars 2024

Pour le Président du Conseil départemental
Et par délégation,
L'Adjoint au Responsable de l'Unité Technique
Départementale
BASSE-NAVARRRE ET SOULE,

Antonin DUCASSE



DEMANDE GÉNÉRALE D'AUTORISATION DE TOURNAGE A -LA BASTIDE-CLAIRENCE-

Société de production :

SANTUARIO FILMS S.L.

Duque de Rivas 5

02018 Madrid

CIF B56262413

Coordonnées du responsable :

Gorka Askasibar Bereziartua

C/ Mundaiz 10, local 17

20012 Donostia (GIPUZKOA)

+34 687 405 396

gorka.askasibar@gmail.com

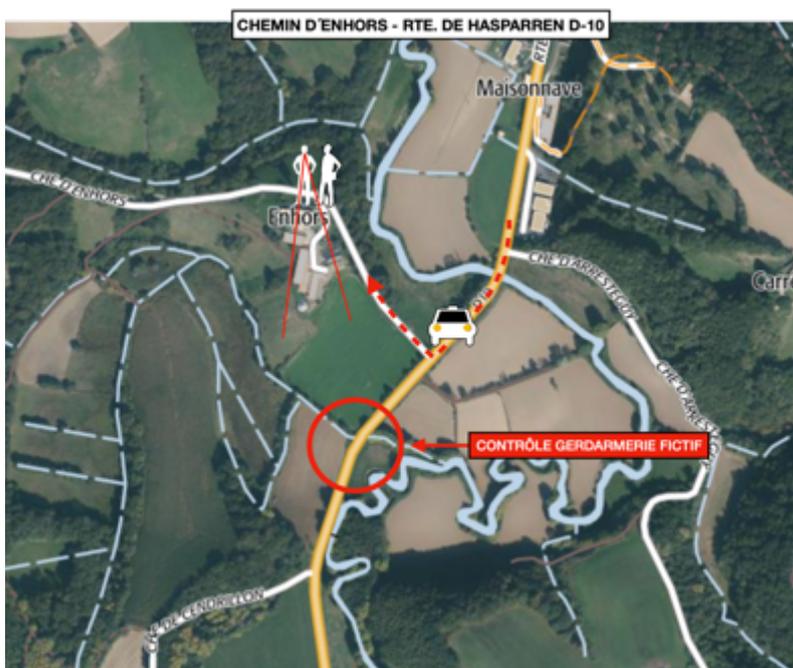
NIF: 44126841 F

A l'occasion du tournage du film 'Santuario', Chem. d Énhors – Route Hasparren D10 seront l'un des lieux où se dérouleront plusieurs séquences du scénario du film.

Chacune des interventions nécessaires est détaillée ci-dessous sous la forme d'un rapport explicatif afin de demander les autorisations de tournage nécessaires aux organismes compétents.

LIEU DE TOURNAGE

Chem. d Énhors – Route Hasparren D10



1. DATE ET HEURE DE TOURNAGE

22 AVRIL 2024.

Les horaires sont à confirmer.

Date susceptible d'être modifiée en fonction de la météorologie

2. RESSOURCES HUMAINES

L'équipe humaine sera composée de 60/80 techniciens et de 2 acteurs et t 11 figurants.

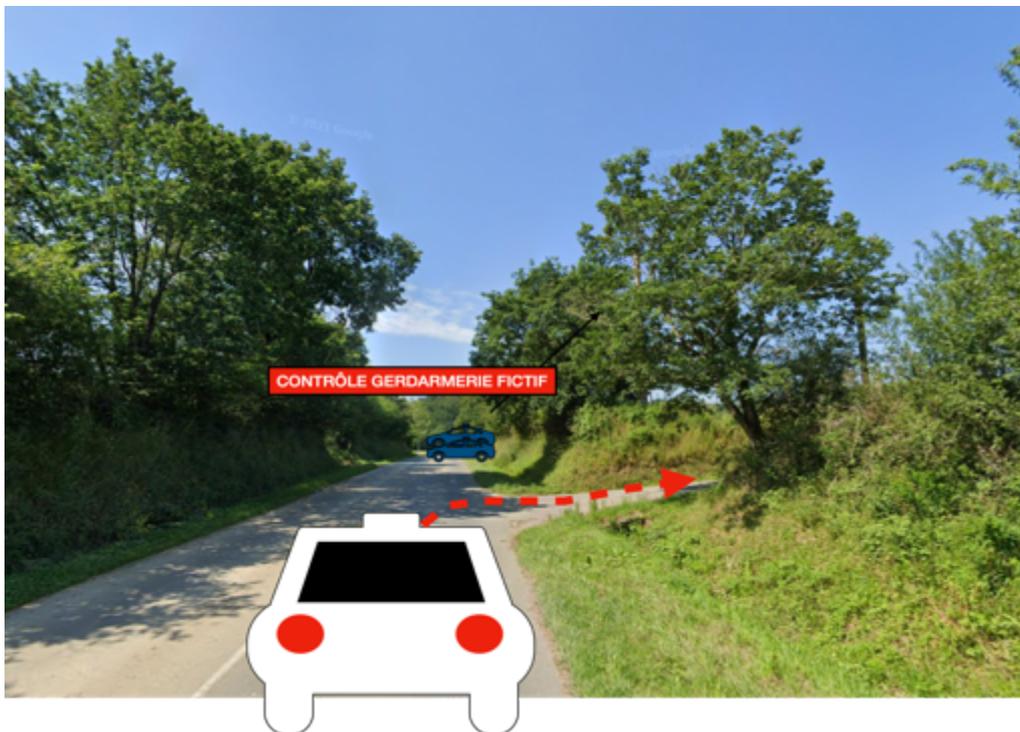
3.CART D'OCCUPATION



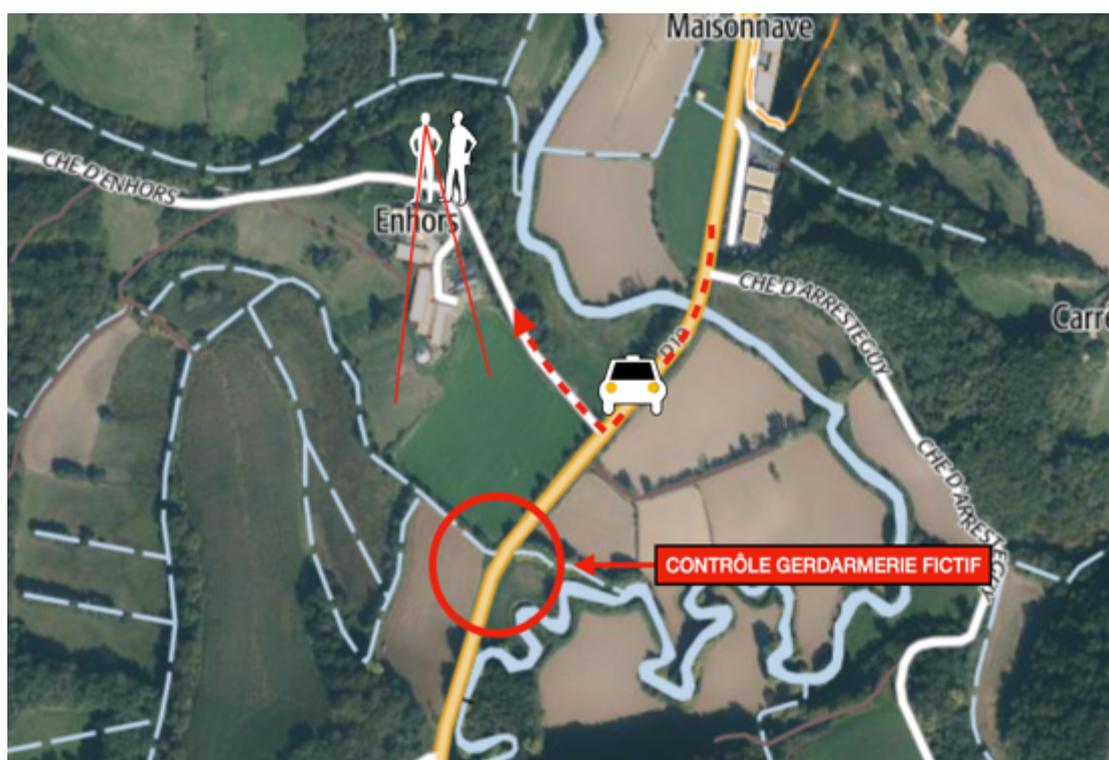
4. SET DE TOURNAGE / ACTIONS À FILMER

Une voiture circulant sur la route d'Hasparren aperçoit au loin un poste de contrôle de la police et tourne dans la rue Chem. Enhors.

L'itinéraire de la voiture va des entrepôts de Maysonnave à la ferme de Chem. Dénhors



- L'homme sort de la voiture et aperçoit au loin le poste de contrôle de la police.



5. BESOINS PAR PLATEAU DE TOURNAGE

ÉLÉMENTS À PLACER SUR LE SET DE TOURNAGE.

Une autorisation est demandée pour positionner sur le set de tournage :

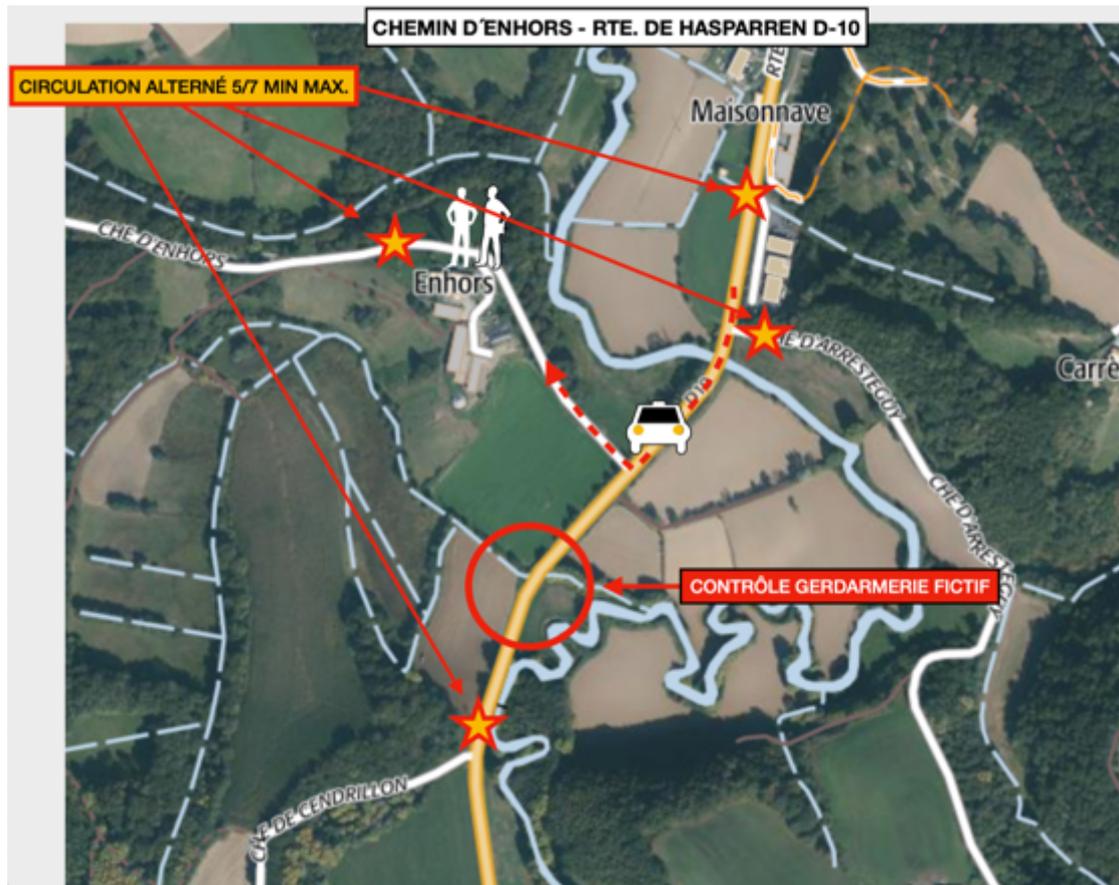
- 2 x camera + trépied.
- 1 x Travelling.
- x Plusieurs projecteurs.
- 1 x Steady-Cam.
- 3 x Tentes 3x3m (faciles à monter).
- 2 x structures en toile Pallium de 4m x 4m.
- 2 x tables d'observation pour les réalisateurs.
- 8 x supports et bannières.

-CIRCULATION ALTERNE POUR LES VÉHICULES, LES PIÉTONS ET LES CYCLISTES

Il est demandé l'autorisation de procéder à des fermetures intermittentes de la circulation de véhicules et piétons pendant 3/5 minutes en deux points de la route de Hasparren D10, à Chem. Cendrillon et aux le Z.I. XAPARRE.

Il y aura également des fermetures intermittentes sur Chem D'Enhors. Voir la carte.

Ces coupures seraient effectuées avec une signalisation appropriée, conformément aux règles de sécurité routière. Voir plan.



VOITURE DE SCÈNE

Un poste de contrôle de police sera mis en place avec trois voitures de police d'époque et trois voitures de scène attendant au poste de contrôle. Ensuite, il y aura la voiture de tête et deux autres voitures de scène qui se croiseront avant le point de contrôle.

6 VÉHICULES ET STATIONNEMENT

- VÉHICULES DE TOURNAGE :

| Nº | TIPE | DPTO | LONGUEUR |
|-----------|-----------------------|--------------------|-----------------|
| 1 | MOTORHOME | COSTUME+MAQUILLAGE | 11,5 |
| 2 | CAMION | GRIP | 11,5 |
| 3 | CAMION | ILUMINATION | 11 |
| 4 | GENERATEUR ELECTRIQUE | | 6,83 |
| 5 | CAMION | CAMERA | 8,83 |
| 6 | CAMION | CAMERA | 8,83 |
| 7 | CAMION | PRODUCTION | 8,83 |
| 8 | CAMION | PRODUCTION | 8,83 |
| 9 | CAMION | COSTUME | 8,83 |
| 10 | CAMION | ART AVANT | 8,83 |
| 11 | CAMION | ART AVANT | 8,83 |
| 12 | CAMION | ART AVANT | 8,83 |
| 13 | CAMION | ATREZZO | 8,83 |
| 14 | VAN | GRIP | 8,5 |
| 15 | CAMION | ILUMINATION | 6,83 |
| 16 | CARAVANE | DIRECTOR | 6 |
| 17 | VAN | CATERING | 6,3 |
| 18 | VAN | CATERING | 5 |
| 19 | 6XVANS | | |
| 20 | 25 VOITURES | | |

STATIONNEMENT POUR LES VÉHICULES DU TOURNAGE.

PARKING BUS

Une autorisation est demandée pour la réservation d'espace dans le Parking Bus à l'entrée du village pour le Camions avec le materiel technique.

PARKING SALLE DE FÊTES MUNICIPALE

Une autorisation est demandée pour la réservation d'espace dans le parking de la Salle de fêtes municipal pour le Camions avec le materiel technique. Voir plan.



Z.A. XAPARRE

Nous demanderons aux particuliers de la Z.A. XAPARRE un espace pour garer un véhicule.



7. ESPACES AUXILIAIRES

CATERING

L'autorisation est demandée pour installer la cantine de l'équipe dans la Salle de Fêtes municipal.

Une autorisation est demandée pour l'accès avec un véhicule afin de décharger du matériel.

MAQUILLAGE / COSTUMES

Une autorisation est demandée pour utiliser la Salle de Fêtes municipal pour l'habillage et le maquillage des acteurs / figurants.



SALLES MUNICIPALES DANS LA MAIRIE

Une autorisation est demandée pour utiliser les Salles municipales pour le repos des acteurs.



Nous vous remercions de votre attention et de votre coopération.
Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les poser.

Bien cordialement,

A Saint Sébastien, le 23 Mars 2024.

Gorka Askasibar Bereziartua
Régisseur Général 'SANTUARIO'

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom right.